YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 99 123

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Institut FORHEM

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune organise un module de formation destiné aux responsables de service, sur le thème « la pratique de l'entretien d'évaluation-notation », les 29, 30 juin et 1er juillet 1999,

CONSIDERANT que la proposition de l'Institut FORHEM (Formation Humaine et Mutations) - 8, avenue Georges Clémenceau - 91300 Massy - correspond aux besoins de la Commune,

DECIDE

DE signer une convention de formation avec l'organisme précité, relative à la conduite d'un module de formation professionnelle à l'attention des responsables de service de la Commune d'Yerres, sur une durée de 3 jours (29, 30 juin et 1er juillet 1999), au CREPS de Montry (77450 Esbly), moyennant des honoraires d'un montant de 15 000 francs TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 20 mai 1999

REÇU LE
27 MAI 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES (Essonne) 91

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

200